

L'édito du Maire

Comblessacoises, Comblessacois,

L'année 2023 est passée et tous les ans, c'est le même constat au regard de ce qui se passe dans le monde : les conflits, les catastrophes naturelles, les injustices, la violence, la pauvreté. Quel avenir réserve t'on à nos enfants et nos petits-enfants ? Retenons toutefois les choses positives et partagées de 2023 et qui nous aident à aller de l'avant.

Pour 2024, avec l'équipe municipale nous continuerons de mener à terme les projets en cours et déterminer les projets pour les deux années qui nous restent de ce mandat : Aménager l'espace urbain pour plus de sécurité, soutenir l'école et l'activité économique, favoriser l'accueil de nouveaux habitants avec la contrainte du ZAN (zéro artificialisation nette) et encourager l'activité associative.

A vous toutes et tous, je souhaite une bonne année 2024 et surtout une bonne santé, oh combien précieuse. Je vous invite à la cérémonie des vœux qui se déroulera ce **samedi 13 janvier à 18h30** à la salle Brocéliande.

Bonne lecture

Christophe RICAUD. Maire de Comblessac



Insertion graphique de la future maison d'assistants maternels

L'Agenda

13 janvier	Vœux de la municipalité
25 janvier	Galette du club de Lorette
27 janvier	Repas des bénévoles de l'ACL
16 mars	Repas de l'ACCA
28 avril	Concert à l'église
20 juillet	Repas Champêtre, Feu d'artifice

Mairie de Comblessac

1 Place de la Mairie ☎ 02.99.34.96.09
35330 COMBLESSAC 📧 mairie@comblessac.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h00-12h30 et 13h30-15h00

Retrouvez également l'actualité sur :
www.comblessac.fr
et l'application mobile **PanneauPocket**

MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

Après plusieurs mois d'études pour déterminer l'avant-projet définitif (APD) avec une volonté de rester dans l'enveloppe financière fixée initialement, cette phase APD a été validée par le conseil municipal et le permis de construire a été déposé le 24 novembre.

Le dossier est donc en cours d'instruction, les services de l'état vérifient la conformité du projet en terme de sécurité et d'accessibilité.

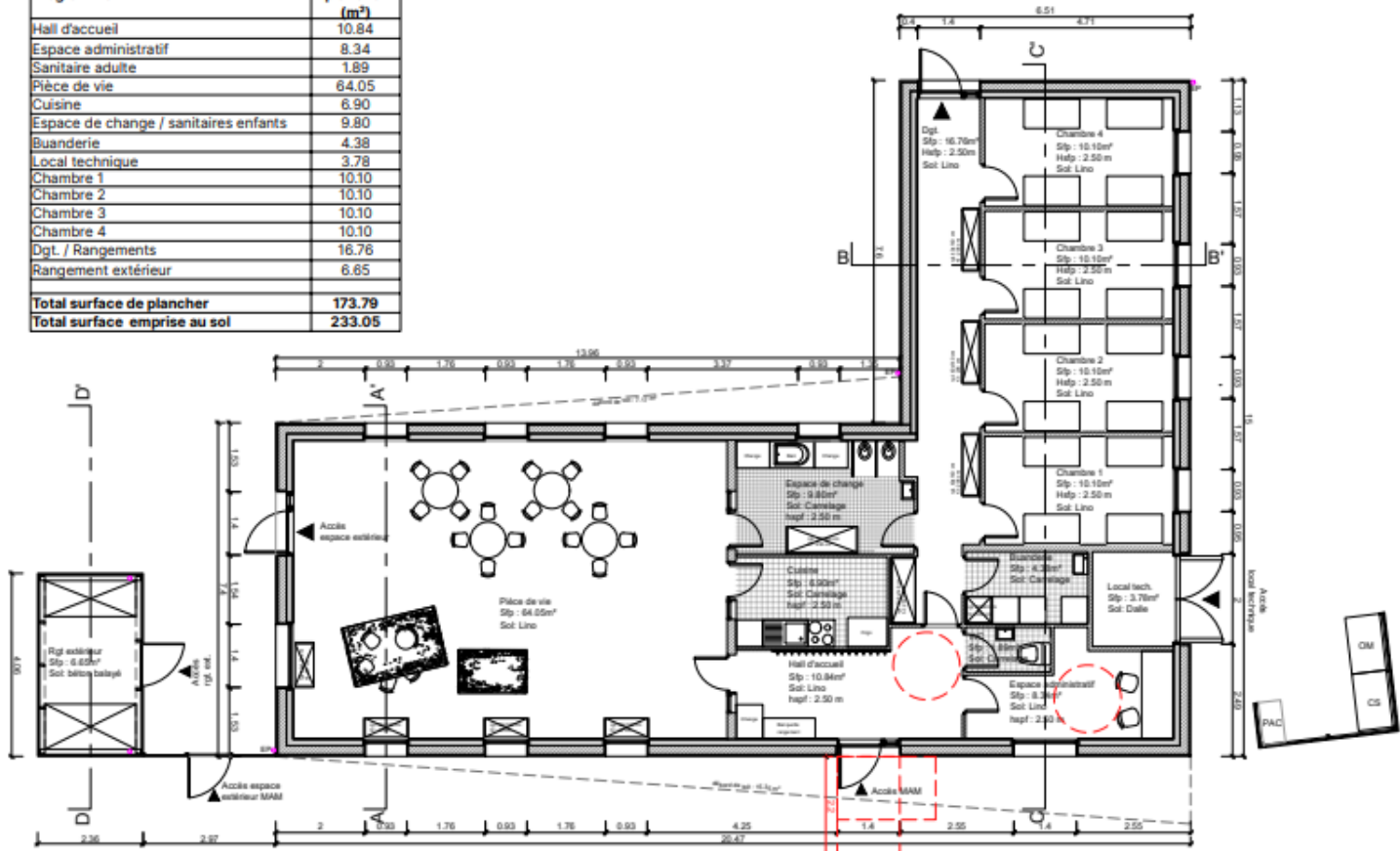
Pendant ce temps, le cabinet d'architecture Préfigures prépare le dossier de consultation des entreprises nous permettant de lancer l'appel d'offres. Les entreprises seront invitées à formuler leurs offres de prix en ce début d'année pour un démarrage des travaux au deuxième trimestre 2024.

Le bâtiment sera équipé de panneaux photovoltaïques.

Le cout des travaux est estimé à 426 453.76€ HT et serait subventionné à près de 80%.



Programme	Surface de plancher (m ²)
Hall d'accueil	10.84
Espace administratif	8.34
Sanitaire adulte	1.89
Pièce de vie	64.05
Cuisine	6.90
Espace de change / sanitaires enfants	9.90
Buanderie	4.38
Local technique	3.78
Chambre 1	10.10
Chambre 2	10.10
Chambre 3	10.10
Chambre 4	10.10
Dgt. / Rangements	16.76
Rangement extérieur	6.65
Total surface de plancher	173.79
Total surface emprise au sol	233.05



Plan du rez-de-chaussée

CARTE COMMUNALE

Le projet de carte communale aurait dû être entériné en octobre. La préfecture nous a notifié le 2 octobre un refus d'approbation considérant une insuffisance de la capacité nominale de la station d'épuration et l'incapacité des réseaux à répondre aux besoins générés par l'ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation. La capacité de traitement de la station avait été réalisée en 2004 pour 320 habitants équivalents, aujourd'hui ce seuil est dépassé.

C'est pourquoi, en partenariat avec un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la commune va engager des études de mise en conformité de la station de lagunage et établir un calendrier de travaux pour satisfaire les besoins de demain et ainsi obtenir l'approbation de la carte communale dans les meilleurs délais afin de lancer les permis d'aménager des futurs lotissements.

ZONES D'ACCELERATION ENERGETIQUES

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la [loi n° 2023-175 du 10 mars 2023](#) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR&R déjà installée. Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.

Des informations complémentaires sur ces objets d'aménagement énergétique du territoire sont accessibles en ligne sur les sites internet du [ministère de la Transition énergétique](#), de [La Banque des territoires](#) et le [portail cartographique des énergies renouvelables](#).

Dans ce contexte la commune de Comblessac doit présenter au Préfet avant le 31 mars 2024 des zones d'accélération énergétiques, mais envisage aussi de définir des zones de restriction, notre conseil municipal ayant manifesté, par délibération en date du 02/06/2022, son opposition à tout projet d'implantation d'éoliennes sur son territoire communal, ainsi qu'aux abords de sa commune.

Une première réunion avait été organisée le 06 décembre 2023 et une nouvelle réunion publique d'information est prévue le vendredi 26 janvier 2024 à 19 h00 pour connaître les propriétaires qui souhaiteraient mettre à disposition de petits terrains pour de l'agri photovoltaïque par exemple. Ces terrains doivent être entourés de haies, sous réserve que ceux-ci puissent satisfaire aux critères d'utilisation agricole et de non visibilité des habitations et des voies circulantes. Cette réunion permettra également de connaître les propriétaires de bâtiments susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques en toiture ou de toutes autres propositions pouvant répondre aux critères de la loi.

Mais nous devons aussi réfléchir à une sobriété énergétique visant à réduire la consommation d'énergie sans pour autant réduire la qualité de vie et de confort. Aller vers la sobriété énergétique, c'est avant tout un questionnement de nos besoins et une prise en conscience de l'énorme quantité d'énergie que nous consommons et de son impact sur l'environnement. La meilleure énergie reste celle qu'on ne consomme pas.



ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines : Étalement des villes, développement d'infrastructures, bétonisation... L'artificialisation des terres est l'une des causes de la perte de la biodiversité.

La **lutte contre l'artificialisation des sols** représente aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter le réchauffement climatique, un sol artificialisé n'absorbant plus de dioxyde de carbone.

La [loi "Climat et résilience" du 22 août 2021](#) a posé un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050**. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

Pour faire simple, il faut densifier l'espace urbanisé et limiter l'ouverture à l'urbanisation. La conséquence du ZAN limite donc la surface à l'ouverture à l'urbanisation pour Comblessac à 1 ha 300 sur la période 2021/2031.

NUMEROTATION DES VILLAGES

Les numéros d'habitation ou de propriété vous ont été distribués, il vous reste donc à positionner votre numéro selon les préconisations qui vous ont été transmises. **Il vous revient désormais d'informer votre nouvelle adresse à toute votre correspondance.** Lors de la distribution des numéros, nous avons constaté des anomalies de boîtes aux lettres chez certains administrés, soit mal positionnées soit manquantes. La poste vous invite à faciliter le travail des facteurs et confirme que votre boîte doit être facilement accessible du domaine public, à l'entrée de votre propriété. Les personnes concernées seront destinataires d'un courrier.

Certains d'entre vous ont reçu deux numéros, l'un pour votre domicile et un deuxième numéro pour un bâtiment situé sur autre parcelle. Il ne s'agit pas d'ajouter une boîte aux lettres, mais il est recommandé de positionner ce numéro de manière visible, car il pourra être utile en cas de sinistre ou d'accident sur cette propriété afin que les services de secours puissent aisément la localiser et intervenir. A ce même titre, la commune a numéroté tous les lieux et bâtiments publics, comme les chapelles, le lavoir, le terrain des sports et le cimetière.

COMMÉMORATIONS ET MISE A L'HONNEUR DU NOUVEAU DRAPEAU



Les commémorations du 11 novembre et du 5 décembre se sont déroulées comme chaque année devant les monuments aux morts successivement à Comblessac puis à Les Brulais.

La section des anciens combattants de Comblessac et de Les Brulais a emmené 6 drapeaux, dont le nouveau drapeau des OPEX, à Bovel où s'est déroulée la cérémonie cantonale du 11 novembre.

Le drapeau des OPEX a été officialisé lors d'une cérémonie inauguratrice le 10 septembre à Comblessac.

Le président de la section, Alain Depré, tient à remercier les porte-drapeaux et plus particulièrement Mélissa Berhault qui a fièrement porté un drapeau à la cérémonie du 11 novembre en qualité de citoyenne de la paix.

MONUMENTS AUX MORTS



Le 2 janvier au matin, nous avons eu la désagréable surprise de retrouver le monument aux morts détérioré. Accident ou un acte volontaire ? Tout laisse à penser qu'il s'agit d'un acte volontaire et irresponsable. Les gendarmes sont venus sur place, et je me suis rendu à la gendarmerie pour porter plainte. Des investigations sont menées et désigneront les responsables.

« C'est un acte odieux et irrespectueux à l'encontre des soldats de Comblessac qui ont combattu pour la France »

Le monument aux morts avait été inauguré le 11 novembre 2013. La commune s'engage à le restaurer pour la commémoration des déportés du 28 avril 2024.

ATELIERS MEMOIRE

La commune propose, en partenariat avec le Clic des Quatre rivières et l'association Santé éducation et prévention sur les territoires de Bretagne (Asept), des ateliers mémoire à destination des personnes retraitées de 60 ans et plus. Seize volontaires se retrouvent ainsi à la salle de l'Aff chaque vendredi autour de Charlène Aubin Trincard, animatrice de l'Asept. Cette action est organisée avec le soutien financier de l'association Pour bien vieillir Bretagne.

« Chaque séance, avec une thématique particulière, comporte une partie théorique et pratique, avec des exercices sur la mémoire des lieux, comme se souvenir des capitales européennes, des noms de personnes, des chiffres, des dates, etc. Des stratégies de mémorisation sont présentées aux participants. Par exemple, faire une liste de courses, puis faire celles-ci sans la regarder et vérifier à la fin si rien n'a été oublié » explique Charlène Aubin Trincard.

La commune envisage de nouvelles actions, notamment sur la thématique « Bien vivre sa retraite »

REPAS DES AINES



Le traditionnel repas des aînés s'est tenu le 15 novembre. 192 invitations avaient été envoyées aux personnes de plus de 65 ans. 80 convives ont répondu présents pour ce repas et ont ainsi partagé un moment de convivialité.

Sur la photo, les plus de 80 ans ont rejoint les plus de 85 ans qui se sont vu remettre un panier garni.

La commune compte une centenaire, 14 nonagénaires, 26 octogénaires dont 13 personnes de plus de 85 ans.

POPULATION INSEE

Il y a 683 habitants à Comblessac en 2023, la population légale officielle de Comblessac est cependant de 689 habitants car le dernier recensement officiel date de 2021. Le nombre d'habitants pour 2023 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population de Comblessac sur la période de 2014 (706) à 2021 (689), soit -0,40 % par an. La population de Comblessac est donc en baisse. C'est une population qui rajeunit avec un indice de vieillissement de 68 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.

Sur le long terme la population est passée de 581 habitants en 1968 à 689 habitants en 2020, soit une évolution de 19 % sur une période de 52 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution de la population de Comblessac sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2014-2020), le nombre d'habitants de Comblessac en 2026 sera de 675 personnes, soit une baisse de -14 habitants (-2 %).

EXTENSION DE LA MAIRIE

Enfin, les travaux d'extension se terminent, seuls les travaux d'enduits seront à terminer en 2024 lorsque les conditions climatiques seront plus favorables.

LOTISSEMENT LA CHERIERE

Comme annoncé dans l'édition de juillet, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a prescrit des fouilles archéologiques sur les parcelles AB 224 et AB 225 où est prévue l'extension du lotissement.

Il est important que l'accès au terrain soit libre et que rien n'entrave l'amenée du matériel de chantier qui devrait intervenir les 18 ou 19 janvier en prévision du démarrage des fouilles le 22/01/24. Merci de veiller à ce qu'aucun véhicule ne stationne à l'extrémité de la rue de la Chérière.

Le dossier du permis d'aménager est donc mis en suspens pour ce point et dans l'attente de la validation également de la carte communale.

INFOS PRATIQUES

DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

N'ayant pas de reprenneur en vue de la boulangerie rue de l'Avenir, le boulanger Christophe Richard de Val d'Anast a accepté d'installer un distributeur de baguettes devant le Rest'O Bar, et à côté de la boîte postale.

Le distributeur est en service depuis le 2 janvier et est alimenté du lundi au samedi.

Seul le paiement en espèces est possible, la machine rend la monnaie.



PAROLE A SEEP

Les énergies renouvelables ENr sur notre territoire

La loi du 10 mars 2023 poursuit 2 objectifs :

- a) Une accélération du développement des ENr pour répondre aux défis climatiques.
- b) Une acceptabilité des projets concernés par les citoyens.

A cette fin, les maires ont pour mission de présenter aux préfets, dans chaque département, le fruit des concertations avec leurs administrés quant aux choix retenus, pour autant que ceux-ci existent et soient collectivement acceptés.

Nous rappelons le rejet massif de tout projet éolien, en limite de nos deux départements, par les populations riveraines du site : 98% des foyers consultés dans le périmètre de 1,5 km s'y opposent et les 4 communes directement concernées l'ont également rejeté par le vote massif de leurs élus.

L'éolien terrestre, peu productif d'énergie, crée de multiples nuisances avérées aux riverains de ces monstres d'acier, riverains qui mesurent l'iniquité dont ils sont les sacrifiés et victimes directes, jusque dans la dévalorisation de leur maison.

Dans ce contexte, la société NEOEN s'interroge sur une conversion de leur projet éolien en photovoltaïque. NEOEN qui développe également des projets photovoltaïques a pleinement conscience que le photovoltaïque au sol est beaucoup mieux accepté par les citoyens, que rien ne se fera contre leur volonté et que, finalement, un arrangement amiable vaudrait mieux qu'un long procès.

L'association SEEP dont la vocation est précisément la Sauvegarde de l'Environnement et du Patrimoine bretons prend toute la mesure de ces nouvelles orientations de NEOEN. Elle surveillera cela de très près. Elle est consciente des enjeux à venir et sera toujours attentive et déterminée dans l'accompagnement des choix de développement des ENr sur notre territoire, choix qui ne se feront jamais « CONTRE mais AVEC les citoyens ».

Aux assises de l'économie de la mer, ce mardi 28 novembre, à Nantes, le Président de la République a lui-même rappelé que **l'acceptabilité citoyenne** était la pièce maîtresse du développement harmonieux des énergies renouvelables. Voyons !

Plus que jamais, nous restons vigilants. La confiance se mérite, elle ne se décrète pas.

Association SEEP (Association Sauvegarde Environnement Et Patrimoine bretons)

contact.asso.seep@gmail.com

CLASSES TROIS



Le samedi 28 octobre, après un hommage rendu aux anciens nés une année en 3, par un dépôt de la gerbe au monument aux morts, seize personnes se sont regroupées sous l'if pour la traditionnelle photo de classe. Le doyen était Pierre Jutel et le plus jeune Robin Ricaud né le 8 janvier. Tous se sont retrouvés à la salle Brocéliande avec leurs familles pour partager un repas.

« Ça fait plaisir de se retrouver pour cette journée conviviale, on se donne rendez-vous dans dix ans ! » ont déclaré Fanny et Marie-Line, les organisatrices de cette journée. Le bénéfice (140€) de cette journée a été versé au téléthon. Bravo.

VANNIERS DE COMBLESSAC

Les faisous de paniers de Comblessac ont terminé le stage au vauvert avec une bonne équipe. Ils sont repartis ravis avec 2 paniers ronds et une corbeille ovale, réalisés en 3 samedis (soient 22 heures)

Reprise de la vannerie les jeudis à partir du 26 octobre 2023, au Vauvert : 14h-18h et à la Salle de l'Aff : 19h-22h

Contact : Jo MAURY, Président : Tél : 06-83-51-02-30 ou Mél : lesfaisousdepaniers@yahoo.fr

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

Le feu d'artifice proposé par l'ACL le samedi 28 juillet a encore été une nouvelle fois « magnifique ».

Toute la journée, les bénévoles ont œuvré pour préparer le site et le repas qui a été servi en plein air. A partir de 22h00 des milliers de personnes ont convergé vers le centre bourg en respectant le périmètre de sécurité. Avec les 450 convives assis, tous ont pu admirer, le feu d'artifice tiré par Bretagne-Pyro de Ploërmel. La soirée animée par Lazer Night s'est prolongée tardivement dans la nuit

Le feu est payé intégralement par les bénévoles engrangés par le repas et la buvette de cette soirée.

L'ACL vous donne rendez-vous le samedi 20 juillet 2024 pour revivre ou découvrir ce moment remarquable.

Bravo à tous.



APEL ANIMATIONS POUR LES ECOLES

Le premier temps fort pour l'association des parents d'élèves, après la rentrée scolaire, est la raclette du 7 octobre. Près de 230 convives se sont retrouvés à la salle des fêtes de Comblessac.

Le second temps fort à la veille des vacances de fin d'année, c'est l'arbre de Noël. Il s'est déroulé à la salle des fêtes de Les Brulais. Beaucoup d'exposants était présents. Les enfants sont montés sur le podium pour chanter sous les applaudissements des parents et grands-parents. Les bénéfices de ces animations vont aider au financement des prochaines sorties scolaires.



COMBLETHON

Le 24ieme téléthon de Comblessac s'est déroulé le 2 décembre. A 14h00 une trentaine de marcheurs est parti sur les chemins de Comblessac tandis que d'autres ont joué à la belote et d'autres aux palets. Les bénévoles se sont succédés à la barre pour tenir la buvette et la préparation des repas servis aux 110 convives le soir.

Tous les participants aux activités ont concouru à hauteur de 3 € chacun, contribution à laquelle se sont ajoutés le produit de la tombola et de la vente d'huitres ainsi que la recette de la buvette et des repas.

Ce sont donc 2 520€ qui ont été reversés au téléthon national cette année. (2 650€ en 2022)

Depuis 1999 c'est un total de **54 037€** qui a été reversé à l'AMF Téléthon

Bravo et Merci à tous les bénévoles et donateurs.

On compte sur vous pour 2024 !!

PLUVIOMÉTRIE

Relevés dans le bourg en mm

Janvier	92	Février	28	Mars	136	Avril	92
Mai	36	Juin	21	Juillet	59	Août	83
Septembre	110	Octobre	134	Novembre	186	Décembre	92

Pour un total annuel de 1 069 mm

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

7 Avis de naissances
+ 1 Naissance à domicile



MARIAGES

11/03/2023 ROMAN Frédéric et FAGON Pauline
20/05/2023 LAURENT Bryan et PASERI Manon
05/08/2023 FEVRIER Yohan et LEOPOLD Bérénice



PACS
4 PACS

DÉCÈS

10/01/2023 BERTIN Yves, 75 ans
12/01/2023 BOUREL Joseph, 83 ans
15/01/2023 ROUXEL Agnès (épouse JOUAN), 94 ans
02/03/2023 EALET René, 76 ans
04/07/2023 CHAHIDAT Larbi, 75 ans
22/08/2023 JÉGARD Jean, 86 ans
17/11/2023 HOCHET Jeanne (épouse RAZÉ), 89 ans



URBANISME

Déclarations préalables accordées

- Installation de 9 panneaux photovoltaïques – 19 La Grée de Craon
- Installation d'un générateur photovoltaïque bi-axes sur mat – Le Bignon
- Installation d'un système solaire combiné – 1 Rue Domaine du Moulin
- Pose d'un velux – 5 Impasse de la Chataigneraie
- Mise en place de panneaux photovoltaïques – 3 bis Rue des Grées
- Installation d'une centrale photovoltaïque sur différents pans de bâtiments agricoles – La Ville Huet
- Rénovation d'un jardin d'hiver – 2 Rue Saint-Conwoïon
- Installation de panneaux photovoltaïques – 11 bis Rue du Léron
- Installation de 16 panneaux photovoltaïques – Le Couëdic
- Installation de 9 panneaux photovoltaïques – 4 Rue Saint-Conwoïon
- Installation d'un générateur photovoltaïque – 18 Rue du Léron
- Construction d'un poste de distribution public – Le Domaine de la Bosse
- Installation de panneaux photovoltaïques – Quaranquer

Permis de construire accordés

- Extension hangar + création d'une réserve incendie – La Barbotais
- Construction d'une maison individuelle – La Chérière
- Construction d'une maison individuelle – La Chérière
- Construction d'un garage – 4 Rue du Bois Guimard